Conférence des Bâtonniers

PORTER VOS VALEURS,
ÉVOLUER ENSEMBLE

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

ÉLECTIONS DU COLLÈGE ORDINAL DU CNB

- Paule ABOUDARAM, **Aix-en-Provence**
- Agnès BLOISE, **Ain**
- Réjane CHAUMONT, **Tarbes**
- Hélène FONTAINE, **Lille**
- Valérie GRIMAUD, **Seine-Saint-Denis**
- Valentine GUIRIATO, **Bergerac-Sarlat**
- Laurence JOLY, **Thonon-les-Bains, du Léman et du Genevois**
- Hélène LAUDIC-BARON, **Rennes**
- Anne-Marie MENDIBOURE, **Bayonne**
- Frédérique MOREL, **Nancy**
- Sylvia RIZZI, **Grenoble**
- Hélène THIRION, **Melun**
- Philippe BARON, **Tours**
- Jean-François BARRE, **Lyon**
- Bruno BLANQUER, **Narbonne**
- Jean BROUIN, **Angers**
- Laurent CARUSO, **Essonne**
- Jean-Marie CHABAUD, **Nîmes**
- Franck DYMARSKI, **Ardennes**
- Manuel FURET, **Toulouse**
- Jérôme GAVAUDAN, **Marseille**
- Patrick LINGIBÉ, **Guyane**
- Roland RODRIGUEZ, **Grasse**
- Arnaud de SAINT REMY, **Rouen**
- Thierry TROIN, **Nice**

LES CANDIDATES ET CANDIDATS SOUTENUS PAR LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

CANDIDATES ET CANDIDATS SOUTENUS PAR LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

MODERNITÉ

Participer à l'évolution permanente de la profession dans toute ses composantes.

- Poursuite des travaux engagés sur les sujets aussi sensibles que ceux de l'intelligence artificielle, des legaltech, et soutien des travaux des incubateurs mis en place par certains barreaux ;
- Soutien de l'innovation plurielle, dans le respect des valeurs de la profession défendues par les ordres ;
- Développement des outils de la profession en lien avec les différents partenaires :
  - Messagerie «@avocat.fr » ;
  - Signature électronique des actes (e-dcm, actes d'avocats, actes sous seing privé) ;
  - WI-FI avocat sécurisé dans les tribunaux ;
  - Cybersécurité à destination des avocats.

Le collège ordinal s'engage pour une modernité raisonnée, humanisée au service d'une profession innovante.

TERRITORIALITÉ, ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Défendre le maillage territorial des juridictions, son renforcement et leur plénitude de compétence.

Défendre l'accès à la justice

- Suppression des chausse-trappes procédurales ;
- Revalorisation de l'indemnisation versée aux avocats en matière d'AJ inchangée en 2023 malgré la reprise de l'inflation ;
- Place des ordres et des avocats dans le SIAJ.

Défendre l'accès au droit

- Soutien des conventions locales d'accès au droit (CLAJ) et demande d'augmentation des budgets alloués ;
- Promotion du rôle de l'avocat dans l'accès au droit et de sa juste rémunération ;
- Travail sur les protections juridiques et exigence de barèmes de prise en charge décents ;
- Nécessaire intervention de l'avocat dans les médiations/conciliations.

ATTRACTIVITÉ

Accompagner l'évolution des pratiques des avocats dans un univers professionnel en constante mutation, au service d'une profession dynamique et plurielle en :

- Facilitant les nouveaux modes d'exercice ;
- Favorisant les nouveaux champs d'activité ;
- Repensant la collaboration, autant que l'intégration au sein du cabinet ou sa transmission ;
- Promouvant l'innovation ;
- Valorisant la formation et les compétences.

Avec l'objectif de permettre le développement d'une vie professionnelle en équilibre avec les aspirations personnelles.

Tout en s'attachant à préserver l'identité de l'avocat : indépendance, secret professionnel, solidarité.

HUMANITÉ

Défendre la démocratie, l'État de droit et les libertés fondamentales en France et à l'étranger.

Conscients du risque permanent d'atteintes au secret de l'avocat, de la nécessité d'assurer partout l'effectivité des droits de la défense et des enjeux de la responsabilité sociale des cabinets d'avocats, nous aurons à cœur d'obtenir :

- Le statut de l'avocat dans la Constitution ;
- Sa présence dans toutes les procédures ;
- Le respect de nos institutions ordinales ;
- Une justice humaine pour tous et des conditions enfin dignes pour les détenus ;
- La défense des plus vulnérables, enfants, personnes âgées, handicapés, étrangers… ;
- L'aide nécessaire à la transition écologique de nos activités ;
- Le soutien des avocats en danger à l'étranger (Iran, Turquie, Pologne...).

La capacité à assurer une protection effective des droits fondamentaux dépend du sens de notre humanité.

SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'AVOCAT

La défense de l'exercice professionnel

Lutter contre toutes formes de violences (menaces, intimidations, harcèlements, discriminations) faites aux avocats et aux avocates, reste notre priorité.

- Sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer l'arsenal pénal en cas d'atteintes dans l'exercice de sa profession ;
- Renforcer davantage la protection des collaborateurs victimes d'abus ;
- Imposer des règles de déontologie contraignantes et communes entre avocats et magistrats prévoyant notamment le recours au bâtonnier en cas d'incidents d'audience ;
- Ouvrir la possibilité aux avocats d'une saisine personnelle du CSM via le bâtonnier ;
- Défendre le régime autonome de retraite des avocats et leur protection sociale.

La défense du périmètre du droit

La Commission exercice du droit du CNB, largement investie par les élus de la Conférence, continuera sa lutte sans relâche contre les pratiques illicites, s'inspirant du nouveau vade-mecum mis à jour des dernières décisions de jurisprudence obtenues par les ordres et par le CNB.

À PROPOS DU COLLÈGE ORDINAL ET DU CNB

Le Conseil national des barreaux (CNB) est l'institution représentative des avocats français. Il représente la profession auprès des pouvoirs publics, unifie et fait évoluer les règles et usages de la profession, organise la formation des avocats, gère le RPVA…

Le CNB est composé de 80 membres dont 24 sont élus dans la circonscription nationale par les bâtonniers et les membres des conseils de l'ordre en exercice. C'est le collège ordinal Province qui est une composante essentielle du CNB.

La Conférence des bâtonniers fédère les 163 barreaux de Province, recueille et relaie leur voix et soutient les candidats qui seront leurs porte-paroles au CNB.

UNE ÉQUIPE DÉTERMINÉE POUR PORTER VOS VALEURS AU CNB

Le 28 novembre prochain, vous choisirez les confrères qui défendront les ordres au sein du Conseil national des barreaux :

- Pour garantir l'unité de la profession autour du CNB, comme elle a été assurée au cours de la mandature qui s'achève ;
- Pour renforcer l'efficacité de l'action du CNB reconnu et respecté par les pouvoirs publics.

La Conférence des bâtonniers vous invite à choisir des élus qui défendront les valeurs qui fondent l'ordinalité.

Elle vous soumet une équipe qui a les compétences pour œuvrer dans toutes les commissions. Sa motivation et son homogénéité assureront unité et efficacité pour l'avenir.

Ces candidats, ce sont les bâtonniers des barreaux de province qui vous les proposent.

Cette équipe est la seule à pouvoir offrir un maillage territorial équilibré assurant le respect de la diversité de nos territoires, de nos barreaux et de nos modes d'exercice. Elle est paritaire et regroupe des confrères qui ont choisi de mettre au service de l'institution les compétences acquises dans leurs ordres respectifs.

Elle est donc porteuse d'espoir et loyale dans son engagement à votre soutien. Pour la prochaine mandature, elle mêle expérience et renouvellement.

Elle veut participer à la construction d'une institution représentative proche de vos préoccupations. Elle croit en l'indépendance qui reste le marqueur de l'avocat mais aussi dans les indispensables évolutions de notre profession dans une société en pleine accélération où le besoin de droit n'a jamais été aussi fort.

Porter votre voix, celle des ordres pour une profession ambitieuse au sein d'une institution forte sera son objectif.

Le 28 novembre, engagez-vous, votez pour nous !

COMMENT VOTER ?

Le 28 novembre, vous allez choisir 24 élus qui vous représenteront au collège ordinal Province du CNB pour un mandat de trois ans.

Nous vous invitons à voter pour :

Les 12 candidates soutenues par la Conférence des bâtonniers

12 des 13 candidats soutenus par la Conférence des bâtonniers

RETROUVEZ LES MODALITÉS DE VOTES

Les votes se feront pour la 1re fois par voie électronique !

QUI VOTE ?

Les électeurs au CNB sont les bâtonniers et les membres des conseils de l'ordre en exercice

LA FORCE D'UN COLLECTIF